

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 25 JANVIER 2018 à 18h00

Date de convocation : 9 janvier 2018

Délibération
N°C2018_13

Membres en exercice :	79
Votants :	78
Suffrages exprimés :	77
Pour :	77
Contre :	0
Abstention :	1

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard KERFYSER

PRESENTS : Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL Jean-Paul CESAR (à compter du point N°5), Claude CODORNIU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelynne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelynne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Christian DURAND (à partir de la délibération N°C2018_16 jusqu'à la délibération N°C2018_18)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yamina ABED, Alain BOUTON, Martine CADENA, Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Eric PARRA, Jean-Luc RIVEL, Zohra TEGGOUR, Alain VICO

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018_10), Joël HERNANDEZ (jusqu'à la délibération N°C2018_06), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_10), Marc ORTIZ (à partir de la délibération N°C2018_06)

Nomenclature Etat : Domaine et patrimoine - Aliénations

OBJET : Aménagement économique - Vente d'une parcelle à l'entreprise STEF

Dans le cadre de sa compétence développement économique, le Grand Narbonne développe de nouvelles zones d'activités. Le 30 mars 2017, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a délibéré pour le lancement d'une nouvelle procédure d'aménagement de type ZAC sur la commune de Névia. Cette ZAC devra poursuivre deux objectifs :

- Répondre aux besoins de relocalisation des entreprises structurantes du territoire,
- Attirer des projets d'implantation économique exogènes.

N°C2018_13 (2)

Cette nouvelle zone d'activité à vocation mixte sera destinée à accueillir des activités artisanales, industrielles et de production, des activités de logistique, de stockage et de négoce ainsi que des activités tertiaires.

Le Grand Narbonne a été sollicité par la société de transport frigorifique STEF, actuellement implantée sur la zone d'activités Plaine Nord à Montredon-des-Corbières.

Face à l'accroissement de son activité, la société STEF souhaite acquérir un nouveau terrain de 3 ha environ, afin d'y construire de nouveaux locaux, plus adaptés à l'activité en cours et à venir.

L'entreprise emploie actuellement 60 salariés et prévoit 10 emplois supplémentaires à la suite de leur nouvelle implantation.

Le plan de développement de l'entreprise impose que cette dernière soit en capacité de débiter la construction de sa nouvelle plateforme en novembre 2018 permettant un début d'exploitation en juillet 2019.

L'entreprise, travaillant essentiellement sur les départements de l'Aude, l'Hérault et des Pyrénées Orientales, ainsi que sur l'Espagne, tenait à trouver une solution foncière sur le territoire du Grand Narbonne.

Il a donc été proposé à l'entreprise un terrain d'environ 3 ha situé dans le périmètre d'étude de la future ZAC sur la commune de Névian.

Le PLU de la Zone de Névian est en cours de réalisation et la commune est aujourd'hui soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Au vu des délais nécessaires pour la création et la réalisation de la ZAC, et en lien avec les services de l'Etat, le Grand Narbonne a proposé à l'entreprise STEF d'acquérir un terrain et de commencer la construction avant la création de la ZAC et avant l'approbation du nouveau PLU de la commune de Névian.

Les services de l'Etat ont préconisé au Grand Narbonne de passer par une procédure de dérogation au RNU, autorisée par le point 4 de l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure nécessitera une délibération motivée de la commune de Névian, un avis conforme de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) et une validation du Permis de Construire par le Préfet.

Vu l'évaluation de France Domaine N°2018-11 264V0020 du 9 janvier 2018 évaluant le prix à 43€ HT le m²,

Vu l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu en Commission 2 du 20 décembre 2017,

N°C2018_13 (3)

Par 77 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide :

- D'approuver la vente d'un terrain de 30 000 m² environ situé sur la commune de Néviau au profit de la société STEF et dont l'emprise est précisée sur le plan annexé et dont le document d'arpentage à venir fixera les limites exactes, au prix de 43 € HT le m²,
- D'inscrire les recettes au budget des Zones d'Activités ,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Plan

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 5/2/2018
et de sa publication
le : 5/2/2018

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

